

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL
SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du mercredi 10 avril 2024

Délibération N°2024-04-03

<p>Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 12 Suppléants (avec voix) : 0 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 0 Titulaires absents : 4 Votes exprimés : 12</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, Le dix avril, à dix-neuf heure trente, Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Usse s dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des associations de la Mairie de Vanzy, à Vanzy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD Date de convocation et d'affichage : 29 mars 2024</p>
<p>DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Roland NEYROUD Délégués suppléants : ▪ Avec voix : ▪ Sans voix car titulaires présents :</p>	
<p>DELEGUES EXCUSES : DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Michel PASSETEMPS</p>	

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1, L.2313-1, L.1612-4 et R.2313-3, L.5711-1 et suivants ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la délibération n°2023-12-01 du 13 Décembre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du syndicat de Rivières Les Usse s ;
VU la délibération n°2024-02-01 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;
CONSIDERANT les réalisations de l'exercice 2023 ;
CONSIDERANT le Compte de Gestion 2023 adressé par le Trésorier ;

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2023, Monsieur le Président demande à l'assemblée de constater les résultats suivants :

	RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTATS DE CLOTURE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
	(A)	(B)	(C)		(A)-(B)+(C)
INVESTISSEMENT	204 565,24 €		154 000,62 €		358 565,86 €
FONCTIONNEMENT	228 418,50 €		-27 610,74 €		200 807,76 €

RESTE A REALISER 2023 (Investissement)	
Recettes (1)	91 136,60
Dépenses (2)	198 212,79
Résultat d'investissement (D) (1) - (2)	- 107 076,19

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2023 (résultat de clôture en fonctionnement) est donc égal à 200 807,76 €.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 en investissement corrigé du solde des restes à réaliser 2023 est égal à 251 489,67 € (A+B+C+D). Il est positif, il n'y a donc pas de besoin en investissement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement), le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement CUMULE au 31/12/2023	Disponible pour affectation	200 807,76 €
Restes à réaliser (<i>montant négatif si les dépenses supérieures aux recettes</i>)		-107 076,19 €
	besoin de financement calculé	0,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		0,00
excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement du BP 2024		200 807,76 €

pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du BP 358 565,86 €

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité :**

-DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024, comme suit :

Résultat de fonctionnement CUMULE au 31/12/2023	Disponible pour affectation	200 807,76 €
Restes à réaliser (<i>montant négatif si les dépenses supérieures aux recettes</i>)		-107 076,19 €
	besoin de financement calculé	0,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Total affecté au c/ 1068 (en recette d'investissement) :		0,00
excédent à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement du BP 2024		200 807,76 €

pour mémoire: excédent à reprendre en recette d'investissement ligne 001 du BP 358 565,86 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président, Jean-Yves MÂCHARD

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc BOUCHET**


